

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-046
Direction du développement économique et de la promotion
Service
Objet : Acquisition d'une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 963 705 du cadastre du Québec, dans le cadre de la réfection de la rue des Pionniers (secteur St-Nicolas)
Date : 29/02/2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 16 février 2015, le comité exécutif de Ville approuvait par la résolution CE-2015-01-52 l'acquisition de servitudes d'utilité publique sur plusieurs propriétés bornant la rue des Pionniers, dans le secteur St-Nicolas.

Une entente était alors à parfaire avec la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) concernant l'installation de lampadaires sur 4 parcelles du lot 1 963 705, localisé sur le plan joint à l'annexe A.

Le plan joint à l'annexe B, préparé par l'arpenteur Pierre Grégoire le 2 avril 2015, montre chacune des parcelles de terrain visées sur ledit lot, lesquelles totalisent une superficie de 5,2 mètres carrés.

Le comité exécutif de la CSDN a approuvé (annexe C) l'octroi à la Ville, à titre gratuit, de la servitude requise sur les 4 parcelles visées.

Les frais relatifs à cette transaction, soit les frais d'arpentage et de notaire, sont à la charge de la Ville.

À noter que le modèle de contrat notarié sera utilisé pour cette transaction.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

1. Autoriser l'acquisition de la servitude d'utilité publique requise par la Ville afin de régulariser ses droits en regard des lampadaires installés sur le lot 1 963 705 du cadastre du Québec.
2. Refuser d'acquiescer cette servitude.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Les travaux ont été exécutés en 2014.

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
		1 155 \$		
Frais de notaire	1 100 \$			
Taxes nettes (4,9875%)	55 \$			
Total	1 155 \$			

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-2012-11-59, résolution CE-2013-11-93 extra-ctb : 1159-23
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : RES-08876 Montants 2016 2017 2018

PTI 2016-2017-2018 - SELON LA PLANIFICATION DU FINANCEMENT PRÉSENTÉE							
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2017	Subvention 2018
		2016	2017	2018			
res-08876	Réfection complète de la rue des Pionniers (secteur St-Nicolas)	250			250		

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : oui non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : FCCQ

Signature du responsable d'activité budgétaire

Lutte Brie

Date : 8/3/2016

Confirme par Impa

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Prochaine séance du comité exécutif de la Ville si possible..

PERSONNES CONSULTÉES



Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Germain Castonguay et Serge Lavoie, INFRA	23/02/2016	Volet budgétaire et confirmation du besoin

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'acquérir, à titre gratuit, une servitude d'utilité publique sur 4 parcelles de terrain représentant une partie du lot 1 963 705 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 5,2 mètres carrés, en faveur du lot 2 244 681 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

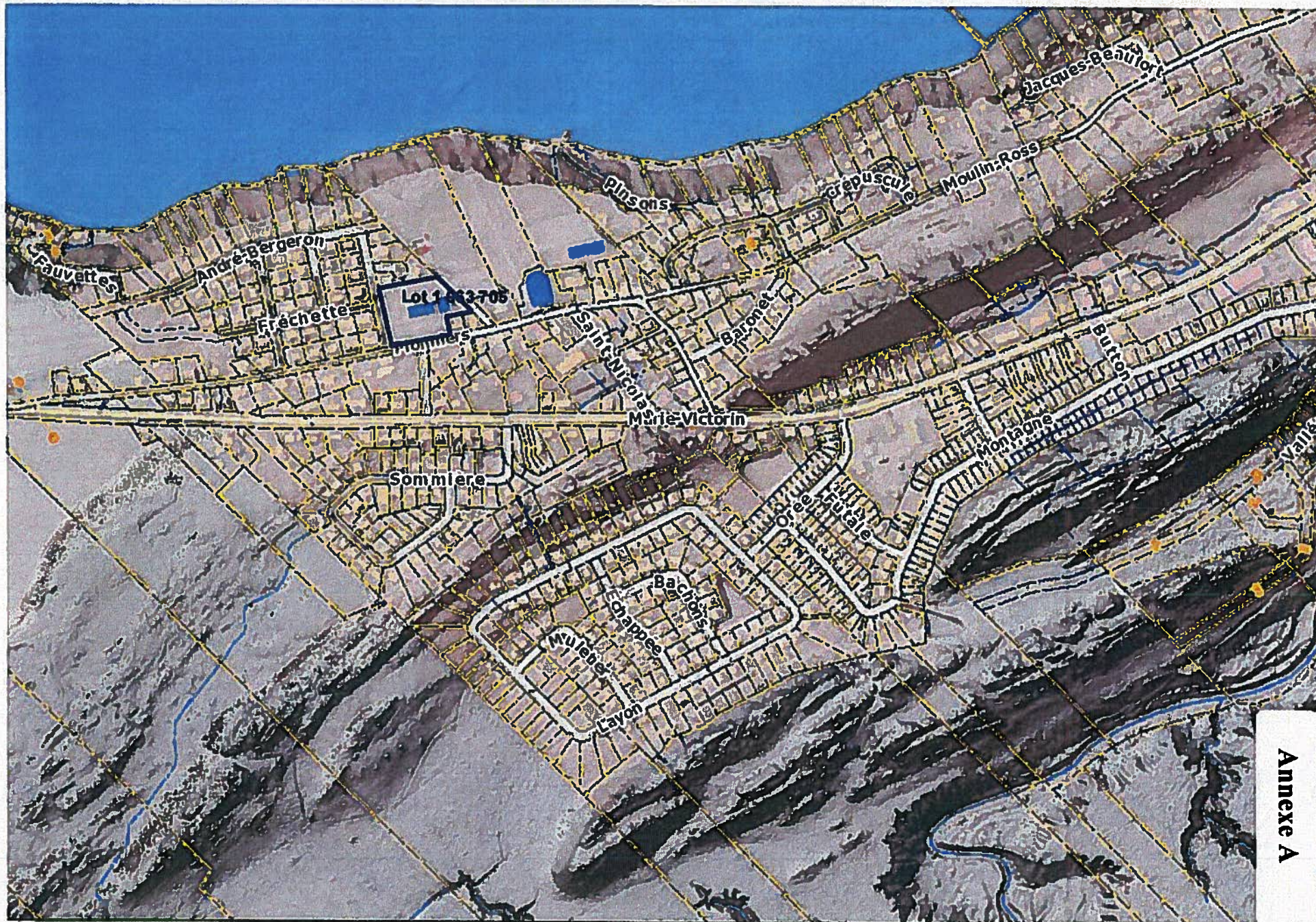
UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe A : Localisation du lot 1 963 705, secteur St-Nicolas
 Annexe B : Description technique (plan) des parcelles visées.
 Annexe C : Résolution de la CSDN.

Préparé par : <u>Martin Isabel É.A.</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en gestion immobilière</u>				
						
Recommandé par :						
<table border="1" style="width: 100%; height: 30px;"><tr><td style="width: 33%;"></td><td style="width: 33%;"></td><td style="width: 33%;"></td></tr></table>						
Chef de service	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi				
Commentaires :						
Signature de la Direction :			Date : <u>02/03/2016</u>			

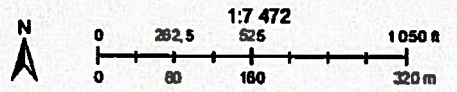
COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 8/3/2016



Annexe A

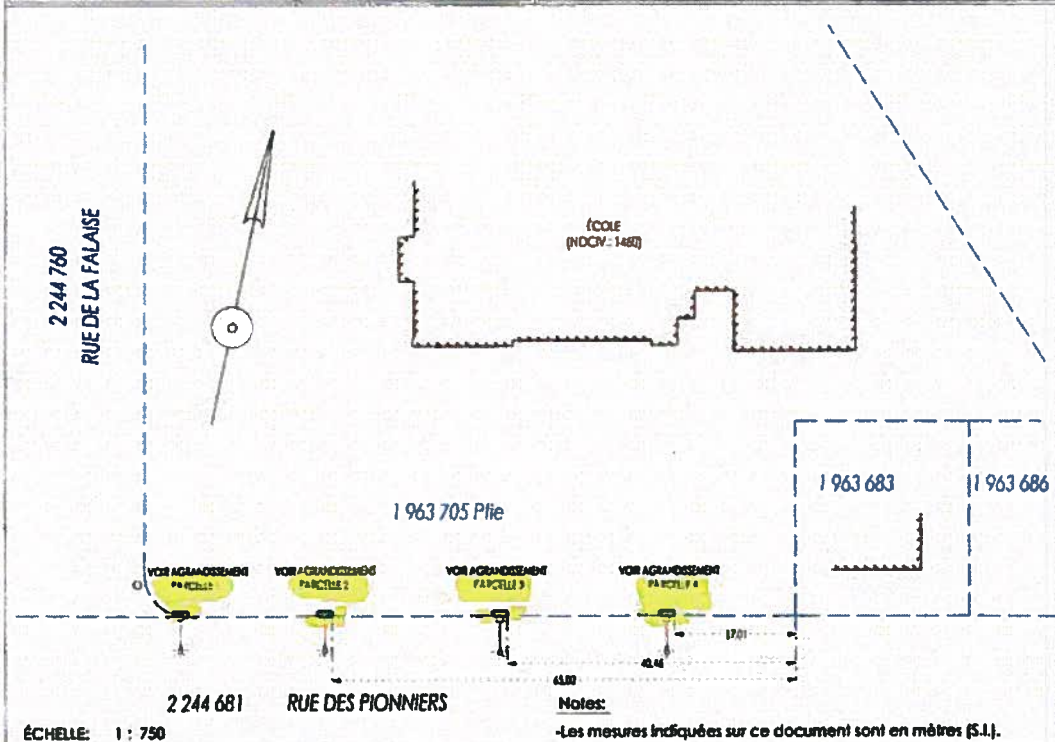
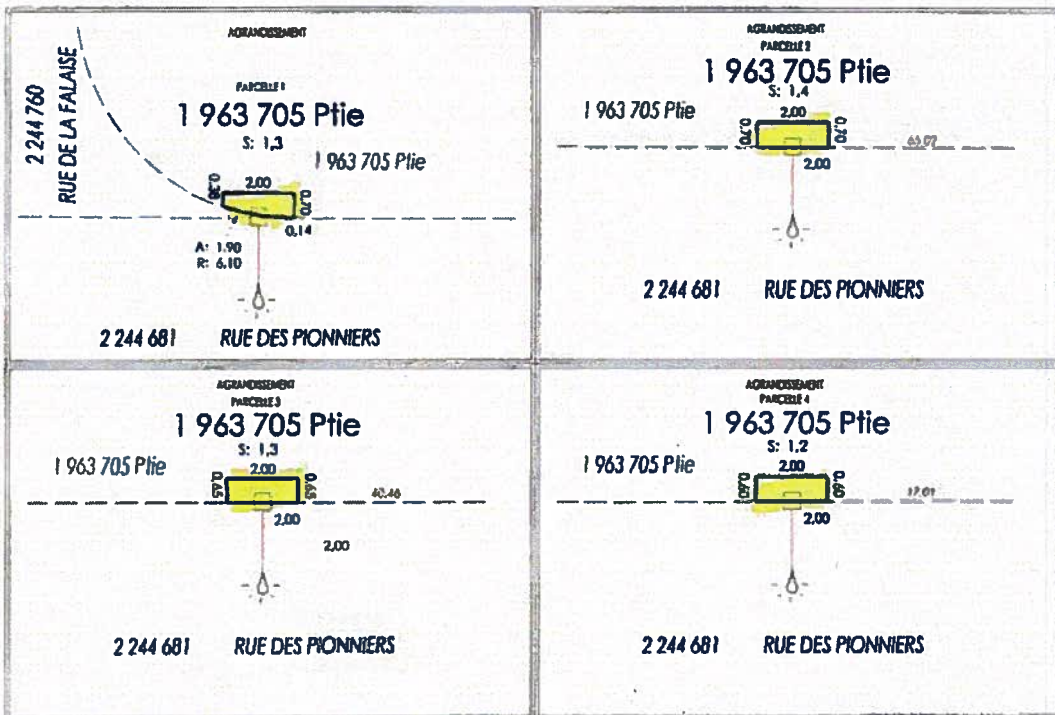
7 février 2016
3:59:10



Localisation
Lot 1 963 705

note: Ce document n'a aucune valeur légale





<p>DESCRIPTION TECHNIQUE (PLAN)</p>		<p>à la demande de: MARTINE LESSARD, POUR LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p>	
Lot (s)	: QUATRES PARTIES DU LOT 1 963 705	LÉVIS, LE 2 AVRIL 2015	
Cadastré	: DU QUÉBEC	Par: <i>Pierre Grégoire</i>	
Municipalité	: VILLE DE LÉVIS (Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest)	PIERRE GRÉGOIRE arpenteur-géomètre	
Circ. foncière	: LÉVIS	Vraie copie de la minute originale conservée au greffe	
<p>GPLC Inc. Arpenteurs-géomètres</p>		<p>Par: _____ arpenteur-géomètre</p>	
<p>T418 831-4298 T581 983-8999 GPLC.CA INFO@GPLC.CA 4950, BOULEVARD GUILLAUME- COUTURE, BUREAU 204 LÉVIS, (QUÉBEC) G6V 4Z6</p>		Dossier: 0539RS	Minute: 8 215
		Calculs: 0391RS	



Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs tenue le mardi 15 septembre 2015, à 17 h 30, au centre administratif situé au 1860, 1^{er} Rue, Lévis, sous la présidence de monsieur François Caron.

RÉSOLUTION N° : CE-15-16-006

OBJET : École du Grand-Voilier – Saint-Laurent – Servitude d'utilité publique en faveur de la Ville de Lévis

.....
ATTENDU que la Ville de Lévis a réalisé des travaux de réfection des infrastructures de la rue des Pionniers en façade de l'École du Grand-Voilier- Saint-Laurent;

ATTENDU que l'installation de nouveaux lampadaires nécessite d'empiéter en partie sur le lot 1 963 705, propriété de la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une servitude d'utilité publique pour l'installation des nouveaux lampadaires au bénéfice de la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs octroie à la Ville de Lévis, à titre gratuit, une servitude d'utilité publique sur 4 parcelles du lot originnaire 1 963 705 d'une superficie respective de 1,2m², 1,3m², 1,3m² et 1,4 m² tel qu'il appert au plan porté à l'attention des membres du comité exécutif;

QUE la Ville de Lévis assume tous les frais afférents à ladite servitude;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

VRAIE COPIE CONFORME ET AUTHENTIQUE
Lévis, le 16 septembre 2015

Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale